



ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN 2019 : LE MESSAGE DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Au niveau international, dans le cadre des travaux du CCRE, un message des élus à l'Europe a été adopté fin 2018, afin de rappeler à l'Union européenne la nécessité d'impliquer les collectivités locales et régionales pour une Union européenne plus forte.

Le lecteur découvrira dans les lignes qui suivent le message des élus locaux vers l'Europe, ainsi que des extraits du mémorandum du CCRE.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Message des élus locaux et régionaux :

Impliquer les collectivités locales et régionales pour une Union européenne plus forte !

(Adopté le 11/12/2018 à Ludwigsburg)

1. Nous, maires et dirigeants de gouvernements locaux et régionaux de toute l'Europe, représentant les 130 000 gouvernements locaux et régionaux européens membres de nos 62 associations nationales dans 41 pays, croyons en une Europe forte et unie, fondée sur des valeurs communes : la démocratie, les droits humains, la solidarité, l'égalité des genres et le respect de l'état de droit, qui constituent la base de l'Union européenne. Cette approche repose sur le principe de l'engagement mutuel qui sert l'Union dans son ensemble.
2. Nous reconnaissons que les élections au Parlement européen arrivent à un moment crucial pour l'Union européenne, confrontée à de nombreux défis. Nous appelons les membres du futur Parlement européen et de la prochaine Commission européenne à agir avec le même courage, le même dynamisme et la même détermination que nos fondateurs lorsqu'ils ont appelé à la réconciliation et à l'unité de notre continent au sortir de la deuxième guerre mondiale.
3. L'avenir de l'Europe est l'affaire de tous les citoyens européens. Il est temps de réfléchir à quelle Europe les citoyens aspirent afin d'offrir un avenir durable, inclusif, stable et pacifique aux générations futures. C'est pourquoi la réponse proposée doit être guidée par une volonté d'améliorer le fonctionnement de nos institutions, en y renforçant la transparence et un processus de décision fondé sur le dialogue entre les citoyens et leurs élus.
4. Compte tenu de la dimension mondiale des défis actuels, les Objectifs de développement durable doivent guider de la future stratégie européenne. Pour réaliser les engagements de Paris en matière de climat et se conformer à l'Agenda 2030, nous avons besoin d'une transformation profonde de notre modèle de développement et de l'adaptation de l'ensemble des politiques européennes. L'Europe doit être un moteur pour le monde, montrant la voie vers un nouveau modèle de développement, mobilisant tous les domaines d'intervention économique et sociale, et aidant les collectivités locales à bâtir des communautés décarbonées et résilientes.
5. Les défis auxquels l'Europe est confrontée peuvent uniquement être résolus grâce à l'action ou la contribution des collectivités locales et régionales, et des financements des services publics locaux. La clé du succès réside dans un partenariat fort entre toutes les sphères de gouvernement.
6. En ce sens, l'Union devrait encourager les dynamiques de croissance, d'innovation et de promotion sociale, initiées au niveau local et régional avec les ressources correspondant à ses ambitions, et des cadres juridiques adaptés.



7. Le Parlement européen¹ reconnaît le rôle essentiel des collectivités locales dans la préparation, la conception, le financement et la mise en œuvre des politiques clés de l'Union européenne, ainsi que le rôle important des collectivités territoriales dans les politiques extérieures de développement de l'Union. Il est convaincu de la nécessité de renforcer de manière significative de leur rôle dans l'élaboration des futures politiques de l'UE et souligne l'importance de leurs associations représentatives, telles que le CCRE, appelées à devenir des partenaires essentiels des institutions européennes.

8. La Commission européenne² souligne la nécessité d'accroître considérablement et de manière structurelle la participation des collectivités locales et régionales par le biais du principe de subsidiarité, à toutes les phases du processus décisionnel de l'UE, afin de renforcer la valeur ajoutée de la législation de l'UE pour nos citoyens.

Nous nous engageons à :

1. Susciter le débat européen dans nos collectivités afin que les citoyens participent et votent en conscience aux élections européennes de mai 2019.
2. Faire participer les collectivités locales et régionales à la création de partenariats avec les institutions européennes afin de véhiculer une image positive du projet européen et de contribuer à la création d'un modèle de développement démocratique et visionnaire sur l'ensemble de notre continent.
3. Mobiliser les collectivités locales et régionales et leurs associations afin de coopérer avec leurs pairs dans les pays partenaires en développement

pour traiter de l'Agenda 2030 et mobiliser les efforts pour lutter contre le changement climatique.

Nous proposons :

1. D'établir un modèle de gouvernance innovant basé sur un partenariat qui reconnaisse pleinement le rôle des collectivités locales et régionales dans la structure de gouvernance européenne.
2. De donner corps à l'article 4 du Traité sur l'Union européenne, lequel établit les pouvoirs locaux et régionaux en tant que participants à la gouvernance européenne.
3. De travailler avec les institutions européennes afin que des dialogues annuels soient organisés localement, ouverts aux citoyens pour débattre du lien entre leurs communautés et l'Union européenne.
4. De revoir les modalités du Dialogue civil européen en introduisant un statut spécifique pour les organisations représentant les collectivités locales et régionales et la société civile.
5. D'introduire davantage de transparence dans le processus décisionnel ; les institutions européennes doivent chercher à mieux informer les citoyens sur leur activité, leurs positions dans les négociations et les décisions qu'elles prennent.
6. De consolider les politiques européennes qui, en soutenant les projets portés par les collectivités territoriales, contribuent au développement durable de nos territoires. En ce sens, la politique de cohésion doit rester au cœur des priorités de l'Union européenne, les futurs programmes « Droits et valeurs » et « Erasmus+ » doivent être renforcés, et un « Erasmus des territoires » créé.

7. De promouvoir la Charte européenne des droits fondamentaux et l'histoire de l'Union européenne dans les écoles de tous les pays de l'Union européenne, et de mieux faire connaître le fonctionnement des institutions ; de créer des conditions financières et juridiques adéquates afin que chaque élève ait la possibilité de visiter les institutions européennes une fois dans sa vie scolaire.

Nous appelons l'Union européenne à garantir ce qui suit :

1. L'application des principes de l'autonomie locale dans le contexte de la législation de l'Union européenne, inscrits dans l'article 4, paragraphe 2 du Traité sur l'Union européenne et dans la Charte européenne de l'autonomie locale et de respecter les principes de la subsidiarité et de la proportionnalité.
2. Après 2020, des dispositifs appropriés doivent être mis en place pour assurer un accès facilité des gouvernements locaux et régionaux britanniques à une coopération avec leurs homologues de l'UE, au moyen de leur participation à des programmes européens de coopération, à l'instar de ce qui se fait avec des pays tels que la Norvège ou l'Islande, ainsi que par l'intermédiaire des cadres existants que sont les stratégies macro-régionales, Interreg et les GECT³.

(Message adopté le 11/12/2018
Ludwigsburg :

http://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_Manifesto_final_FR.pdf

¹ Résolution adoptée le 3 juillet 2018, P8_TA-PROV (2018)0273.

² Communication sur la subsidiarité et la proportionnalité, adoptée le 23 octobre 2018, COM (2018) 703-final.

³ Groupements européens de coopération territoriale.



Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Le CCRE est la plus importante et la plus ancienne association de collectivités territoriales en Europe. Elle est la seule organisation à fédérer les associations nationales d'autorités locales et régionales de 41 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux. Depuis sa création en 1951, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

Le travail du CCRE s'organise autour de deux piliers :

- Influencer sur les politiques européennes dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions. La législation européenne affecte plus de 60 % des politiques mises en œuvre par les villes, municipalités et régions. Il agit avec ses membres pour que leurs intérêts soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques européennes. Nous intervenons dès le début du processus législatif, auprès de la Commission européenne et jusqu'à l'adoption des amendements sur lesquels le Parlement européen doit se prononcer.
- Constituer un forum de débat et de coopération entre les autorités locales et régionales en Europe via nos associations nationales. Le CCRE est également une plateforme d'échanges et de débats politiques et techniques. Nous constituons un lieu de partage et d'apprentissage pour nos membres et les collectivités territoriales. Tous les ans, le CCRE organise des réunions techniques, débats, conférences et séminaires sur des sujets pertinents pour les collectivités. Le CCRE est la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle nous représentons les collectivités européennes au niveau international.

(Voir www.ccre.be)

L'UVCW, Brulocalis et la VVSG participent aux travaux du CCRE (et y sont affiliés via l'UVCB).

